



Commune  
d'AMPUS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le vingt quatre mai, à 18 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,  
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER,  
Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.  
Excusée : Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION  
Absent : Fabien MICHEL  
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 13    Nombre de Suffrages exprimés : 14

**MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A  
L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE  
2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires de France est mobilisée pour soutenir la candidature de la ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il propose que la commune d'Ampus apporte également son soutien à la candidature de la ville de Paris.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'Ampus est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

Considérant que la commune d'Ampus souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPORTE SON SOUTIEN à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

